

AVISU CESEC 2020-42¹ **AVIS CESEC 2020-42**

Relatif au
Rilativu à u

Plan d'action du pattu per a ghjuventù,

Pianu d'azione di u pattu per a ghjuventù

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le plan d'action du Pattu per a Ghjuventù;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Pianu d'azione di u Pattu per a Ghjuventù;

Après avoir entendu, Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes

Dopu intesu, Lauda GIUDICELLI, Cunsigliera esecutiva in carica di a ghjuventù, di u sport è di a parità trà donne è omini

Sur rapport de Louise NICOLAI, pour la commission " éducation, formation, jeunesse";

À nant'à u raportu di Louise NICOLAI per a Commissione educazione, furmazione, giuventù

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de ses compétences en matière de politique à destination de la jeunesse, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique publique à destination de ce public qui représente l'avenir de l'île.

Le Pattu per a ghjuventù, adopté par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018, est la feuille de route de cette politique publique.

Après un diagnostic, une série de travaux a démarré associant les jeunes et les acteurs jeunesse de l'île.

Ces travaux ont abouti à la co-construction d'un plan d'action qui sera mis en œuvre sur 5 ans et sera révisable périodiquement.

Ce plan d'action présente près de 200 actions concrètes, axées autour de 5 objectifs majeurs qui sont :

- **Objectif 1** : considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse.
- **Objectif 2** : construire un système éducatif innovant et performant, reposant sur l'égalité des chances.
- **Objectif 3** : accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation.
- **Objectif 4** : créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines.
- **Objectif 5** : favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

Le CESECC **salue** la qualité des documents présentés ainsi que la volonté de transversalité et l'avancement des travaux malgré l'absence de financements affectés en propre à la tranche d'âge concernée.

Le CESECC **attire** l'attention sur l'importance d'un maillage territorial comprenant la présence, partout sur le territoire, de référents expérimentés en charge de faire le lien entre la jeunesse et les entreprises.

Le CESECC **souhaite** que soient prises en compte les initiatives en faveur de la jeunesse, déjà existantes afin de jauger ensuite ce qu'il reste à faire.

Le CESECC **souligne** l'importance et l'urgence des problématiques liées au logement des plus jeunes.

Le CESECC **relève** le cas particulier des jeunes de moins de 25 ans qui ne peuvent prétendre au RSA et **demande** qu'une mesure équivalente soit prise à leur bénéfice.

Le CESECC voudrait que soient précisés, dans les fiches actions les moyens de financement ainsi que les éventuels partenaires financiers.

Le CESECC soutient la démarche de la Collectivité de Corse d'individualiser une part du budget jeunesse à la tranche d'âge (11-30 ans) concernée.

Le CESECC indique qu'une attention particulière doit être portée aux articulations avec les politiques jeunesse d'autres collectivités et que la Collectivité de Corse s'y agrège dans le respect des compétences de chacun.

Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

